Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_31-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_4_31

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Désignation de réprésentants auprès de la MJC Le Sterenn

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 ;
Vu la délibération D_2026_2_15 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative à la convention d'objectifs pour le site de Pontic Malo auprès de la MJC Le Sterenn ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante et en lien avec les conventionnements en cours auprès de la MJC Le Sterenn, M. Le Maire indique qu'il est opportun de procéder à la désignation de membres titulaire et suppléant du Conseil municipal en son sein auprès d'une commission paritaire de la MJC Le Sterenn relative au suivi des conventions, afin de représenter la commune. Il propose de désigner les membres suivants :

Membre de la Commission paritaire de la MJC Le Sterenn
Membre de droit, M. Le Maire ou son représentant titulaire : COLLE Gaël suppléant : LE BRETON Marie-Pierre

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette désignation, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la désignation de membres de la commission paritaire de la MJC Le Sterenn,
Procède à la désignation des membres titulaire et suppléant de la commission paritaire de la MJC Le Sterenn ci-dessus,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_31-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026